

**1651 - Jean Guillermet - Abrégé du trésor des
cérémonies ecclésiastiques - BM Lyon**

180 *Ro. aux gens de la Breiterie*
 ou au cas leste legittime, & comme
 190 pour vacquer plus & s'occuper
 le matin à l'Oratoire infirmez, ou pour
 200 estudier, ou par ce qu'on ne peut
 reciter qu'auec incommodité, & se
 210 fustier aux Comptes d'années
 les trois ou quatre heures d'ant. *M. J.*
 220 *S. Thome, en un quinquag. d. 28.*
 230 On peut dire Prince yu qu'il y a
 240 le mot de leu ou yu en l'ancien
 250 ce que le peu par le leu du So-
 260 leil. Sere yu peu de temps du
 270 Soleil. & Nove yu peu de temps
 280 le diner. Vieux & Comptes après le
 290 diner. Tote. l'ia. a. chap. 25. Mais on
 300 peut sans offence reciter tout de suite,
 310 par l'ordre. Sexte. Sexte. Sexte.
 320 ou trois heures par le Soleil. Le-
 330 bonae. au lieu esc. nomb. 5.
 340 Mais qui diffère de l'ancien
 350 Matines l'ia. qu'il est, ou qui
 360 finit besin recite les Comptes deuant
 370 le diner, peude remuement. l'ia. qu'
 380 le legat.
 390 Dans le Chœur on peut changer cha-
 400 queuant on ne plus & l'ia. ex-
 410 cepté vers Processions, ou pour
 420 vers Scrmes.